

DEPARTEMENT DE L'AUBE
 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2017

Date de convocation et d'affichage : 21 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 36.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SEBBARI Samira, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GRIENENBERGER Daniel, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VAN DE WALLE Robert, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilles, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, PARIGAUX Jean-Louis par SBROVAZZO Valérie, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, FAURE Gilbert par CHODLEWSKI Martine,

Sont excusés et ont donné pouvoir : GAURIER Claude à GARNERIN David, BLASSON Christian à BLASCO Thierry, FINET Odile à RABAT ARTAUX Nadia, MOSER Alain à ARNAUD Jean-Jacques, GANTELET Bruno à HELIOT COURONNE Isabelle, BAZIN-MALGRAS Valérie à PATELLI Lise, BRET Marc à MENUUEL Gérard, LE CORRE Marie à BERTAIL Sybille, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SYDOR Dimitri à Anna ZAJAC, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie,

Absents et excusés : LEIX Jean-François, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, REHN Yves

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, FRANKEL LOCHARD Stéphanie

DELIBERATION N°37	Statuts de Troyes Champagne Métropole – Compétence optionnelle : les Maisons de services au public
RAPPORTEUR	Marc GIRARD

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	129	129		3	

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2017

Rapporteur : Marc GIRARD

**STATUTS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
COMPETENCE OPTIONNELLE
LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC**

Exposé :

Les Maisons de services au public ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et en milieu urbain, pour tous les publics. Ces Maisons de services s'intègrent dans une démarche partenariale et nécessitent par conséquent la signature d'une convention cadre avec l'Etat, les organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public et éventuellement les services nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants.

La loi NOTRe, dans son article 64, intègre la création et la gestion des Maisons de services au public aux compétences optionnelles des EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle prévoit ainsi la possibilité pour les communes membres de transférer cette compétence « création et gestion de Maisons de services au public et définitions des obligations de service au public y afférentes... ».

Le territoire de l'agglomération est actuellement doté de 2 Maisons de services au public qui se situent à Lusigny-sur-Barse et Estissac :

- La Maison de services au public de Lusigny-sur-Barse, mise en place depuis le 3 octobre 2016, occupe les locaux de La Poste localisés au cœur de la commune. Elle constitue un guichet unique d'accueil polyvalent représentant :

- o La Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne ;
- o Pôle Emploi ;
- o La Caisse d'Allocations Familiales ;
- o La Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;
- o La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail ;
- o GRDF Aube – Haute Marne.

- La Maison de services au public d'Estissac, quant à elle, existe depuis le 23 octobre 2010. Elle se situe à côté de la mairie et facilite les démarches auprès des organismes suivants :

- o Pôle Emploi ;
- o La Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;
- o La Caisse d'Allocations Familiales ;
- o La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail ;

- o Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

Dans le contexte de l'extension-fusion de l'agglomération intervenue au 1^{er} janvier 2017 et dans un souci de développement d'un territoire offrant un accès équitable de tous les habitants aux services publics, il est aujourd'hui proposé de modifier les statuts de Troyes Champagne Métropole afin d'y intégrer la création et la gestion des Maisons de services au public.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **D'AJOUTER à la liste des compétences optionnelles de Troyes Champagne Métropole la « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » ;**

- **De TRANSMETTRE copie de la présente délibération exécutoire à l'ensemble des 81 communes membres afin qu'ils proposent à leur Conseil municipal d'approuver l'ajout de cette compétence aux statuts de Troyes Champagne Métropole ;**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote